



**Centre d'Appui
Médiation de dettes
ASBL**

PROGRAMME DES FORMATIONS

2022 - 2023

PROGRAMMA OPLEIDINGEN

Avec le soutien de la Commission Communautaire Commune (COCOM) et de la Commission Communautaire Française (COCOF).
Met de steun van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (GGC).

**Steunpunt
Schuldbemiddeling
VZW**



1. Formation de base à la médiation de dettes (10 jours)

Cette formation est destinée aux travailleurs/travailleuses sociaux/socials et juristes débutant au sein d'un service de médiation de dettes et vise à leur donner les connaissances de base essentielles à la pratique de la médiation de dettes.

Cette formation s'étend sur 10 jours, organisés comme suit :

JOURNÉE I : MÉTHODOLOGIE, DÉONTOLOGIE ET PREMIER ENTRETIEN

Catherine Jauquet, médiatrice de dettes et coordinatrice du service de médiation de dettes de l'ASBL Espace Social Télé-Service

JOURNÉE II : NOTIONS DE DROIT DES OBLIGATIONS

Sylvie Moreau, juriste au Centre d'Appui-Médiation de dettes

JOURNÉE III : ANALYSE DE DÉCOMPTES

Simon van der Bruggen, juriste au Centre d'Appui-Médiation de dettes

JOURNÉE IV : LES SAISIES

Simon van der Bruggen, juriste au Centre d'Appui - Médiation de dettes

JOURNÉE V : DETTES D'ÉNERGIE (AM) ET DETTES DU COUPLE (PM)

Jan Willems coordinateur du SMD de Bruxelles

Sylvie Moreau, juriste au Centre d'Appui-Médiation de dettes

JOURNÉE VI : LES DETTES DE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Anne Defossez, juriste et directrice du Centre d'Appui - Médiation de dettes

JOURNÉE VII : LA PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT (AM) ET INTRODUCTION AUX DETTES DES INDÉPENDANTS (PM)

Anne Marie Trivier et Denise Douin, responsables de projets en prévention du surendettement au Centre d'Appui- Médiation de dettes

Sylvie Moreau, juriste au Centre d'Appui-Médiation de dettes

JOURNÉE VIII : LES DETTES FISCALES

Sylvie Moreau, juriste au centre d'Appui -Médiation de dettes

JOURNÉE IX : LE RÈGLEMENT COLLECTIF DE DETTES, LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF DE DETTES ET LA SURSÉANCE INDÉFINIE AU RECOUVREMENT DES DETTES

Gilles Bruneau, juriste au Centre d'Appui -Médiation de dettes

JOURNÉE X : EXERCICES PRATIQUES RÉCAPITULATIFS

Sylvie Moreau, juriste au Centre d'Appui - Médiation de dettes

Nombre de participants : maximum 18

Dates :

Mardi 8 novembre 2022 ; mardi 15 novembre 2022 ; vendredi 18 novembre 2022 ; mardi 22 novembre 2022 ; mardi 29 novembre 2022 ; mardi 6 décembre 2022 ; jeudi 8 décembre 2022 ; mardi 13 décembre 2022 ; mardi 20 décembre 2022 ; mardi 10 janvier 2023.

Horaire : De 9h à 16h30

Lieu : Centre d'Appui

Prix : Voir bulletin d'inscription.

2. Les dettes d'énergie (1 jour ½)

Anne Delvaux, accompagnatrice énergie au Centre d'Appui Social
Energie

Cette formation fera le point sur les dettes d'énergie en Région bruxelloise (eau, gaz et électricité) et abordera toutes les nouveautés en la matière liées aux nouvelles ordonnances bruxelloises.

Nombre de participants : maximum 18

Dates :

- ❖ Jeudi 15 décembre 2022
- ❖ Vendredi 16 décembre 2022

Horaire :

- ❖ 15/12 de 9h à 16h30
- ❖ 16/12 de 9h à 12h30

Lieu : Centre d'Appui

Prix : Voir bulletin d'inscription.

3. La « boîte à outils de mon budget » (½ jour)

Denise Douin et Anne Marie Trivier, chargées de projets en
prévention du surendettement au CAMD

Le Centre d'Appui a créé en 2017, grâce au soutien financier de la loterie nationale et avec l'aide d'un groupe de professionnels de la Médiation de dettes, la « *boîte à outils de mon budget* ».

Cet outil d'aide à la gestion budgétaire a été remis à jour et réédité en 2022.

Cette réédition est l'occasion de vous proposer une nouvelle demi-journée de formation au maniement de cet outil, lequel peut être utilisé soit dans le cadre d'un suivi individuel soit dans celui d'une activité de groupe.

Nombre de participants : maximum 18

Date : Jeudi 10 novembre 2022

Horaire : De 9h à 12h30

Lieu : Centre d'Appui

Prix : Voir bulletin d'inscription.

4. Dossiers de guidance, de gestion budgétaire, de médiation de dettes... Objectifs, contraintes, limites ! (1/2 jour)

Caroline Goossens, coordinatrice de GREASUR (association Chapitre XII) et **Sabine Merschaert**, médiatrice de dettes à GREASUR

Quelles questions se posent avant d'envoyer un bénéficiaire vers une guidance ou une gestion budgétaire ? Quels sont les objectifs poursuivis et les conditions nécessaires pour mener à bien une guidance et/ou une gestion budgétaire et/ou une médiation de dettes ?

Quand renvoyer vers l'administration de biens ? Et jusqu'où va le secret professionnel, notamment avec les autres services ?
Comment, à terme, repasser « le flambeau » au bénéficiaire ?

Articulée autour d'un cas pratique, cette formation a pour but de vous faire réfléchir sur les particularités et les problématiques que vous pouvez rencontrer en tant que travailleuse, travailleur social dans l'exercice de vos missions de guidance ou de gestion budgétaire, compte tenu des moyens dont vous disposez et des contraintes auxquelles vous êtes confronté(e).

Nombre maximal de participants : 18

Date : Vendredi 2 décembre 2022

Horaire : De 9h30 à 12h30

Lieu : Centre d'Appui

Prix : Voir bulletin d'inscription

5. Comment aider les indépendants en difficultés ? La comptabilité des indépendants : quelques notions-clés (1jour)

Pierre Romain, expert-comptable

Le traitement optimal d'un dossier d'indépendant implique d'avoir quelques notions générales de comptabilité pour comprendre et anticiper certaines difficultés.

A l'aide d'exemples concrets, cette journée de formation vous permettra de mieux percevoir les paramètres dont il faut tenir compte pour apprécier au plus juste les revenus « réels » d'un indépendant.

Elle vous permettra également de comprendre en quoi la tenue d'une comptabilité rigoureuse permet de prendre les bonnes décisions au moment opportun.

Elle vous permettra, enfin, d'analyser un bilan et un compte de résultat lorsque l'indépendant exerce en société.

Nombre maximal de participants : 18

Date : Mardi 31 janvier 2023

Horaire : De 9h à 16h30

Lieu : Centre d'Appui

Prix : Voir bulletin d'inscription

6. Echanges de bonnes pratiques autour de dossiers d'indépendants en difficultés (1jour)

Sylvie Moreau, juriste au Centre d'Appui – Médiation de dettes

Cette formation a pour but d'analyser différents dossiers d'indépendants en difficultés et de dégager une check-list des bonnes questions à se poser.

Cette formation s'adresse à ceux et celles qui traitent des dossiers d'indépendants (personne physique ou en société) et qui souhaitent optimiser leurs pratiques.

Cette formation abordera à partir de dossiers réels (anonymisés) des notions théoriques et juridiques. Elle n'a cependant pas pour objectif de (ré) expliquer les notions de base. Ces dernières sont, en effet, supposées connues des participantes et participants.

Il est donc conseillé, pour suivre cette formation, d'avoir déjà des dossiers d'indépendants et/ou d'avoir suivi les formations sur les indépendants dispensées l'année passée et les années antérieures.

Nombre maximal de participants : 18

Date : Lundi 13 février 2023

Horaire : De 9h à 16h30

Lieu : Centre d'Appui

Prix : Voir bulletin d'inscription

7. Les dettes du couple (2 jours)

Sylvie Moreau, juriste au Centre d'Appui – Médiation de dettes

Dettes communes, dettes propres, dettes pour les besoins du ménage et l'éducation des enfants, dettes fiscales, ... Quels sont les droits des créanciers sur les biens et revenus des (ex)époux, des (ex)cohabitants légaux et des (ex)partenaires de fait ? Comment protéger l'(ex)conjoint ou l'(ex)partenaire non débiteur ?

Quelles conséquences la faillite ou le règlement collectif de dettes d'un (ex)conjoint, cohabitant, partenaire peuvent-ils avoir sur l'autre ?

A l'aide de mises en situations concrètes, nous passerons en revue les règles en la matière et les modifications récentes qui sont intervenues.

Nombre maximal de participants : 18

Dates :

❖ Lundi 23 janvier 2023

❖ Mardi 24 janvier 2023

Horaire : De 9h à 16h30

Lieu : Centre d'Appui

Prix : Voir bulletin d'inscription

8. Comment accompagner au mieux l'usager pendant le RCD et résoudre les difficultés qui se présentent en cours de procédure ? (1jour)

Gilles Bruneau, juriste

La procédure de RCD n'est pas un long fleuve tranquille. Des difficultés peuvent se présenter avant, pendant et même au moment de la clôture de la procédure. En tant que médiateur amiable, comment accompagner efficacement votre usager ?

- ❖ Comment faire appel d'une décision de non-admissibilité, de révocation ou de refus de budget exceptionnel, ... ?
- ❖ Le médié n'est pas d'accord avec le plan amiable ou le plan judiciaire imposé par le juge, que peut-on faire ?
- ❖ Quand et à quelles conditions peut-on demander le remplacement du médiateur ?
- ❖ Quid en cas de dettes nouvelles ?
- ❖ Le pécule de médiation est trop bas, n'est pas indexé chaque année, que faire ?
- ❖ Le médiateur veut retenir la totalité de la prime de naissance, des arriérés d'allocations familiales ou même de pension alimentaire, que faire ?
- ❖ Le médié veut se désister, que lui conseiller ?

Nombre maximal de participants : 18

Date :

Jedi 2 février 2023

Horaire : De 9h à 17h

Lieu : Centre d'Appui

Prix : Voir bulletin d'inscription

9. Les procédures d'expulsion dans le logement privé et public (1/2 jour)

Simon van der Bruggen, juriste au Centre d'Appui – Médiation de dettes

Quelles sont les grandes étapes d'une procédure d'expulsion dans le logement privé et public ?

Du jugement qui ordonne l'expulsion à l'expulsion proprement dite, quels sont les recours et les aides qui s'offrent au locataire malheureux ?

Cette formation d'une demi-journée s'adresse tant aux médiatrices, médiateurs de dettes qu'aux travailleuses et travailleurs sociaux généralistes qui veulent avoir une image claire et précise des étapes et délais que doit respecter le propriétaire et des conséquences financières de chacune de celles-ci, afin d'aider au mieux leurs usagers dans la mise en œuvre de leurs droits.

Nombre de participants : 18

Date : Jeudi 9 février 2023

Horaire : De 9h à 12h30

Lieu : Centre d'Appui

Prix : Voir bulletin d'inscription

10. Comment animer un groupe et gérer les situations difficiles ? (2jours)

Antonio Castronovo, psychologue, intervenant-dynamicien de groupes (C.D.G.A.I.)

Vous animez des groupes de parole ou de soutien, des ateliers de *consom'acteurs* ou de prévention du surendettement, des séances d'informations collectives, des réunions de travail, etc. ? Cette formation est pour vous !

En deux journées, cette formation vous permettra de :

- ❖ Mieux comprendre les phénomènes groupaux tels que l'influence, le leadership, les rôles, les normes, ...
- ❖ Comprendre l'impact de l'animation sur la dynamique de groupes et vice versa.
- ❖ Développer davantage les compétences d'animateur (poser un cadre sécurisant, faciliter les échanges, poser des actes d'animations...) qui favorisent un climat positif.
- ❖ Permettre aux participants de relier les phénomènes expérimentés dans les mises en situation (et récoltés sur le terrain) à des concepts et modèles théoriques.

Nombre maximal de participants : 15

Dates :

- ❖ Jeudi 19 janvier 2023
- ❖ Vendredi 20 janvier 2023

Horaire : De 9h30 à 16h30

Lieu : Centre d'Appui

Prix : Voir bulletin d'inscription

11. Comment faciliter l'apprentissage et faire changer des habitudes de consommation grâce au groupe ? (2jours)

Sonia Bonkowski, intervenante-dynamicienne de groupes (C.D.G.A.I.)

Ce n'est pas toujours facile d'encourager quelqu'un à changer d'habitudes de consommation ou à faire des économies d'énergie ! Il faut parfois chercher des pistes en s'appuyant sur la menace, sur l'autorité, sur les conséquences des actes, ... Mais il y a aussi l'appui du groupe qui peut être bien plus utile ... Apprendre en groupe, grâce au groupe peut devenir une expérience intéressante !

En 2 journées, cette formation vous permettra de :

- ❖ Faire de vos animations en groupe des moments d'apprentissage efficaces
- ❖ Créer et maintenir les conditions qui sont favorables à l'apprentissage en groupe
- ❖ Transmettre les informations oralement en évitant la surcharge cognitive des participants
- ❖ Construire des supports théoriques de formation
- ❖ Co-construire des savoirs avec les participants
- ❖ Evaluer les acquis

Cette formation est la suite de la formation « comment animer un groupe ? ». Elle nécessite donc des prérequis en matière de techniques d'animation de groupe.

Nombre maximal de participants : 15

Dates :

- ❖ Mardi 7 février 2023
- ❖ Vendredi 17 février 2023

Horaire : De 9h à 16h

Lieu : Centre d'Appui

Prix : Voir bulletin d'inscription

12. La saisie exécution immobilière (1jour)

Sylvie Moreau, juriste au Centre d'Appui-Médiation de dettes

Conséquence de la crise covid ... ? Les chiffres de notre permanence juridique montrent une augmentation des questions relatives aux saisies exécution immobilières tant de la part des professionnels que des particuliers qui en sont l'objet.

- ❖ Du défaut de paiement du crédit hypothécaire à la dénonciation de celui-ci ; de l'audience en conciliation devant le juge des saisies à la procédure d'ordre devant le notaire ; comment se déroule la procédure de saisie exécution immobilière ?
- ❖ Quelles sont les incidents qui peuvent l'émailler ?
- ❖ Quid lorsque l'immeuble est en indivision ?
- ❖ Quelles influences peut avoir l'admissibilité en RCD sur la procédure de saisie ?

Nombre maximal de participants : 18

Date : Vendredi 10 mars 2023

Horaire : De 9h à 13h

Lieu : Centre d'Appui

Prix : Voir bulletin d'inscription

13. Tout comprendre aux décomptes du SECAL (1/2 jour)

SPF Finances

En une demi-journée, la formation abordera la problématique des dettes du SECAL (explication des décomptes, calcul des frais et des intérêts, etc) et de leur recouvrement par les teams recouvrement locaux.

Nombre maximal de participants : 18

Date : Mardi 14 mars 2023

Horaire : De 9h à 13h

Lieu : Centre d'Appui

Prix : voir bulletin d'inscription.

14. Tout comprendre aux décomptes des amendes pénales (1/2 jour)

SPF Finances

En une demi-journée, la formation abordera la problématique des dettes d'amendes pénales (explication des décomptes, calcul des frais de justice, prescription, etc.) et de leur recouvrement.

Nombre maximal de participants : 18

Date : Mardi 28 mars 2023

Horaire : De 9h à 13h

Lieu : Centre d'Appui

Prix : voir bulletin d'inscription.

15. Comment trouver les failles d'un contrat de crédit à la consommation pour mieux négocier avec le prêteur ? (2,5 jours)

Anne Defossez, juriste et Claire de Schaetzen, économiste

Cette formation incontournable a pour objectif de vous faire acquérir les bons réflexes en matière de crédit, en vous fournissant une « **check list** » de questions à se poser avant toute négociation avec un prêteur.

La première journée, la formatrice passera en revue (check-list à l'appui) les dispositions qui protègent l'emprunteur, les sanctions qui s'appliquent au prêteur en cas de non-respect desdites dispositions, ce qu'il faut faire concrètement avant de négocier.

La deuxième journée est consacrée à des exercices pratiques.

La troisième demi-journée est consacrée à la vérification des décomptes des sommes réclamées par le prêteur.

Nombre maximal de participants : 10

Dates :

- ❖ Mardi 21 mars 2023
- ❖ Jeudi 23 mars 2023
- ❖ Mercredi 5 avril 2023

Horaire :

- ❖ De 9h à 17h (21/03/2023 et 23/03/2023)
- ❖ De 9h à 13h (5/04/2023)

Lieux :

- ❖ Centre d'Appui (21/03/2023 et 23/03/2023)
- ❖ Les Ateliers du Web (5/04/2023)

Prix : Voir bulletin d'inscription

16. Les prescriptions (1jour)

Sylvie Moreau, juriste

- ❖ Comment calculer un délai de prescription ?
- ❖ Comment le délai de prescription peut-il être interrompu ou suspendu ?
- ❖ Quel est le point de départ d'un délai de prescription ?
- ❖ Quels sont les différents types de délais de prescription applicables aux créances rencontrées dans les dossiers de médiation de dettes ?
- ❖ Quelle est l'incidence d'un paiement ou d'une proposition de paiement ?
- ❖ Quelle est l'incidence de l'aveu ou du serment ?
- ❖ Prescription et abus de droit ?
- ❖ Quelle est l'incidence d'un paiement fait après l'expiration du délai de prescription ?
- ❖ Renonciation à la prescription acquise ?
- ❖ Exercices pratiques, jurisprudence, nouveautés et controverses.

Nombre maximal de participants: 18

Date: Vendredi 7 avril 2023

Horaire: De 9h à 16h30

Lieu: Centre d'Appui

Prix : Voir bulletin d'inscription

17. Les dettes liées aux infractions de roulage (1/2 jour)

Sylvie Moreau, juriste

Perception immédiate, transactions, ordre de paiement, citation directe devant le tribunal de police, amendes pénales, ... Quelles voies suivent les infractions de roulage et quand est-ce possible d'obtenir un plan de paiement ?

Amende administrative contre amende pénale, quelles différences ?

Prescription de l'action contre prescription de la peine, quelles différences ?

En une ½ journée, nous faisons le point sur les infractions de roulage, sources de nombreuses dettes dans vos dossiers de médiation.

Nombre maximal de participants : 18

Date : Mardi 18 avril 2023

Horaire : De 9h à 13h

Lieu : Centre d'Appui

Prix : Voir bulletin d'inscription

18. Comment préparer votre usager à une audience en justice ? (1jour)

Marie Godefridi, avocate au barreau de Bruxelles

Vous devez accompagner une personne convoquée devant le juge de paix ou vous devez préparer une personne à se présenter devant un juge ? Avoir, dans ces cas-là, quelques notions de droit judiciaire et connaître la manière dont l'audience peut se dérouler sont deux atouts majeurs pour être efficace, anticiper les éventuels problèmes et défendre au mieux les intérêts du débiteur.

Comment introduit-on une procédure ? Qu'est-ce que le référé ? Le rôle, le renvoi ou l'omission du Rôle ? Qu'est-ce qu'une remise ? Qu'est-ce qu'un échange de calendrier ? Comment sortir une affaire du « frigo » ?

Comment s'adresse-t-on au juge ou à l'avocat de la partie adverse ? Si je rédige une note pour aider mon usager, à qui dois-je la transmettre avant l'audience ? Cette note doit-elle prendre une forme particulière ?

Que veut dire la « mise en état » d'une affaire ?

Qu'appelle-t-on « conclusions » ? Comment faire appel ou opposition d'une décision ? Qu'est-ce qu'un jugement avant dire droit ? Que doit-on faire après l'audience pour éviter des frais supplémentaires ? Comment se désister d'une instance ? Comment faire acter quelque chose par le Juge ?

Nombre maximal de participants : 18

Date : Mardi 16 mai 2023

Horaire : De 9h à 16h30

Lieu : Centre d'Appui

Prix : Voir bulletin d'inscription

19. Comment accompagner au mieux une personne souffrant de dépression ou d'anxiété ? (1jour)

l'ASBL *Synapsi* *

Vous êtes nombreux et nombreuses à souhaiter être mieux outillé(e) pour accompagner efficacement une personne souffrant de dépression ou, à tout le moins montrant des signes d'anxiété importants.

Comment réagir face à son apathie ? Face à ses idées noires ? Face à ses plaintes ? voire aux risques suicidaires ?

Comment distinguer déprime et dépression ?

Quels sont les troubles qui sont fréquemment associés à la dépression (alcoolisme trouble de l'attachement, traumatisme, ...) ?

Autant de questions auxquelles cette journée de formation tentera de répondre ou en tout cas d'apporter des éléments de réponse.

Nombre maximal de participants : 18

Date : Vendredi 19 mai 2023 (à confirmer)

Horaire : De 9h à 16h30

Lieu : Centre d'Appui

Prix : Voir bulletin d'inscription

* *Synapsi* est une équipe de psychologues de terrain spécialisés dans la formation des professionnels du secteur non marchand : <https://synapsi.be/>

20. WAT DIENT U TE WETEN OVER CONSUMENTENKREDIET OM BETER TE KUNNEN ONDERHANDELEN MET KREDIETGEVERS? (1dag)

Om met een financiële instelling efficiënt te kunnen onderhandelen, moet je een diepgaande kennis van de wetgeving op het consumentenkrediet bezitten.

Deze opleiding laat je toe je kennis uit te breiden om optimaal te kunnen onderhandelen met een financiële instelling.

Na deze opleiding, zal je bekwaam zijn afrekeningen te controleren, belangrijke vastgestelde misbruiken te herkennen, simulaties te maken om te berekenen wanneer een afbetalingsplan een einde zal nemen en de juiste juridische argumenten te gebruiken om de gegrondheid van de verbintenissen na te gaan.

Je leert er ook hoe de door het Steunpunt ontwikkelde tools te gebruiken: Excel-programma van berekeningen, checklist, modelbrieven en voorbeelden.

Aantal deelnemers: 18

Datum : Donderdag 1 juni 2023 (*nog te bevestigen*)

Opleidingsuren : van 9u tot 16u30

Plaats: Steunpunt

Prijs: Zie inschrijvingsformulie

NOS CONDITIONS GENERALES

Prix :

Le prix comprend la participation aux travaux, les documents ou syllabus, des boissons et un sandwich (uniquement pour les journées complètes).

Lorsque la formation dure plusieurs jours, le prix est payable pour le cycle complet et ne peut être scindé.

Le prix est variable :

Pour les travailleurs des services de médiation de dettes agréés de la région de Bruxelles-Capitale :

35 euros la demi-journée – 70 euros la journée complète.

Pour les travailleurs du secteur non marchand ou assimilé (c'est-à-dire les services de médiation de dettes de la Région wallonne et de la Région flamande, les CPAS, les asbl, les services publics, les entreprises publiques) et pour les demandeurs d'emploi :

45 euros la demi-journée - 90 euros la journée complète.

Pour les travailleurs des entreprises privées, les avocats, huissiers, notaires, etc. :

65 euros la demi-journée – 130 euros la journée complète.

Inscription :

Vous pouvez vous inscrire :

- ✓ Par fax : 02/217.88.07
- ✓ Par courrier : l'asbl Centre d'Appui- Médiation de dettes, Boulevard du Jubilé 155 à 1080 Bruxelles
- ✓ Par courriel à info@mediationdedettes.be
- ✓ Via le site www.mediationdedettes.be

Les formations organisées grâce au soutien de la Cocom et de la Cocof sont

destinées en priorité aux services agréés ou en voie d'agrément. Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre chronologique de réception au Centre d'Appui.

Les places laissées vacantes par les services agréés seront ensuite attribuées à toute personne intéressée en fonction de sa date d'inscription.

Confirmation de l'inscription :

Dès que le nombre minimum de participants est atteint, l'asbl Centre d'Appui – Médiation de dettes enverra, par mail, aux personnes inscrites une confirmation d'inscription ainsi que les renseignements pratiques sur la formation.

Hormis pour les services de médiation de dettes agréés, l'inscription n'est définitive qu'après réception du paiement.

Annulation :

L'asbl Centre d'Appui – Médiation de dettes se réserve le droit de modifier les dates et lieu d'une formation, ainsi que d'annuler celles qui manqueraient de participants. Les participants seront avertis et auront la possibilité d'annuler leur inscription et de demander remboursement du paiement effectué.

Mesures SARS CoV 2 (COVID-19) : l'Asbl Centre d'Appui-Médiation de dettes se réserve le droit d'annuler les formations si les conditions sanitaires se dégradent et ne permettent plus de se réunir. Si la formation s'y prête, elle sera organisée virtuellement, via l'application ZOOM.

Paiement :

Nous vous remercions de bien vouloir effectuer le paiement sur le compte de l'asbl Centre d'Appui – Médiation de dettes dans les 10 jours de la réception de la facture.

Désistement des participants :

Les désistements doivent nous être communiqués par écrit (courrier, fax

mail) ou par téléphone suivis d'une confirmation écrite.

En cas de désistement plus de 30 jours avant le début de la formation, un forfait de 15,00 euros pour frais administratifs sera facturé par l'asbl Centre d'Appui –Médiation de dettes. Au-delà de ces 30 jours et jusqu'au jour de formation, la somme totale reste due.

Un participant empêché peut toutefois envoyer un autre participant en lieu et place du participant qui se désiste.

Mesures SARS CoV 2 (Covid 19) : Le centre d'Appui se réserve le droit de refuser l'accès à la salle de formation aux participants qui présentent des symptômes liés au SARS CoV-2 (Covid 19). En dépit de cette exclusion, le prix de la formation reste dû.

Mesures sanitaires

Toute personne participant à une formation devra se conformer aux consignes sanitaires en vigueur au jour de la formation. Les personnes ne respectant pas ces consignes seront immédiatement exclues du centre. Le prix de la formation reste dû.

Les formations seront organisées de manière à ce que les mesures sanitaires soient scrupuleusement respectées, au regard, entre autres, de la taille des locaux.

Attestation de participation à la formation de base :

Au début de chaque journée de formation, la liste des participants présents sera complétée. Cette liste de présence servira de base à l'envoi de l'attestation de participation. En cas de désistement ou d'absence lors des journées de formation prévues, nous ne pourrons délivrer qu'une attestation provisoire de formation mentionnant l'obligation de suivre la ou les journées manquantes dans le courant des 24 mois suivants.

Nous nous verrons dans l'obligation de facturer 25 euros par journée de rattrapage.

Protection des données personnelles :

Le Centre d'Appui – Médiation de dettes asbl respecte la législation sur la protection de la vie privée. Les données récoltées dans notre formulaire d'inscription sont nécessaires à l'exécution du service que vous demandez (notamment pour pouvoir vous confirmer votre inscription, vous envoyer une facture ou une attestation de suivi). Elles ne sont utilisées qu'en fonction de ce service et ne sont conservées que le temps nécessaire à l'exécution correcte de ce service.

Par ailleurs, sauf si vous vous opposez à cette utilisation, nous utiliserons également votre adresse mail pour vous informer des activités du Centre d'Appui (formations, séances d'information RCD, conférences, colloques, etc.) et des actualités relatives à la médiation de dettes. Il vous est, bien évidemment, possible à tout moment de vous désinscrire de cette infolettre. Nous ne communiquons jamais vos coordonnées à des tiers à des fins commerciales. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre page internet "Protection de la vie privée" à cet effet.

Vous pouvez également toujours demander à consulter, modifier ou supprimer vos données. Si vous avez des questions à ce sujet, contactez : info@mediationdedettes.be

ONZE ALGEMENE VOORWAARDEN

De prijs:

De prijs bevat de deelname aan de cursus, de documenten of syllabus, dranken en een sandwich (uitsluitend in geval van volledige dagen).

Wanneer de opleiding méér dan 1 dag duurt, is de prijs betaalbaar voor de volledige cyclus en mag niet opgesplitst worden.

De prijs is verschillend:

Voor de werkers van de erkende diensten schuldbemiddeling van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest:

35 euro voor een halve dag - 70 euro per volledige dag.

Voor de werkers in de non-profit sector of gelijkwaardig (de diensten schuldbemiddeling van het Waalse en Vlaamse Gewest, OCMW's, Vzw's, openbare diensten, openbare bedrijven ...) en voor werkzoekenden:

45 euro voor een halve dag - 90 euro per volledige dag.

Voor werkers van privébedrijven, advocaten, deurwaarders, notarissen, enz.:

65 euro voor een halve dag - 130 euro per volledige dag.

Inschrijving:

U kunt u inschrijven:

- ✓ Per fax: 02/217.88.07
- ✓ Per post: VZW Steunpunt-Schuldbemiddeling, Jubelfeestlaan 155 - 1080 Brussel
- ✓ Per e-mail: info@steunpuntschuldbemiddeling.be
- ✓ Via de website: www.steunpuntschuldbemiddeling.be

De opleidingen worden met de steun van de GGC en de Cocof georganiseerd. Ze zijn als eerste bestemd voor erkende diensten of diensten die een aanvraag om erkenning hebben ingediend. Aangezien het aantal deelnemers beperkt is, worden de inschrijvingen chronologisch geregistreerd volgens ontvangst

door het Steunpunt. De plaatsen die door de erkende diensten niet gebruikt zijn zullen toegekend worden aan iedere geïnteresseerde persoon in functie van zijn inschrijvingsdatum.

Bevestiging van de inschrijving:

Zodra het minimum aantal deelnemers bereikt is, zal het Steunpunt-Schuldbemiddeling een inschrijvingsbevestiging naar de deelnemers zenden samen met alle praktische inlichtingen over de opleiding.

Behalve voor de erkende diensten schuldbemiddeling zal de inschrijving slechts na ontvangst van de betaling definitief zijn.

Annulatie:

De vzw Steunpunt-Schuldbemiddeling houdt zich het recht voor om de data en plaats van de opleiding te wijzigen alsook opleidingen te annuleren indien er te weinig deelnemers zijn.

De deelnemers zullen hiervan verwittigd worden en zullen de mogelijkheid hebben hun inschrijving te annuleren en de terugbetaling ervan te vragen.

SARS CoV -2 (Covid 19): Het Steunpunt behoudt zich het recht voor om de opleidingen te annuleren als de sanitaire omstandigheden verslechteren en de vergaderingen niet meer mogelijk zijn. Als de opleiding zich daartoe leent zal deze virtueel worden georganiseerd, via de ZOOM-app.

Betaling:

Gelieve de betaling op onze bankrekening binnen de 10 dagen na ontvangst van de factuur uit te voeren.

Annuleringsvoorwaarden:

Annulering moet schriftelijk (post, fax, mail) of telefonisch gebeuren. In dit geval moet een schriftelijke bevestiging volgen.

Bij annulering tot 30 dagen voor het begin van de opleiding, zal een forfaitaire vergoeding van 15,00 euro aangerekend worden door de Vzw Steunpunt-Schuldbemiddeling voor administratieve kosten.

Minder dan 30 dagen vóór de cursusaanvang blijft het totaal bedrag verschuldigd.

Een ingeschreven deelnemer mag zich wel door een andere persoon laten vervangen.

SARS CoV-2 (Covid 19): Het Steunpunt behoudt zich het recht voor om deelnemers die symptomen in verband met SARS CoV-2 (Covid 19) vertonen de toegang tot de opleidingsruimte te ontzeggen. Ondanks deze uitsluiting blijven de kosten van de opleiding verschuldigd.

Sanitaire maatregelen

Alle deelnemers aan een opleiding moeten zich houden aan de gezondheidsvoorschriften die op de dag van de opleiding van kracht zijn. Wie zich niet aan deze instructies houdt, wordt onmiddellijk uit het Steunpunt gestuurd. De kosten van de opleiding blijven verschuldigd.

De opleidingen zullen zo worden georganiseerd dat de sanitaire maatregelen strikt worden nageleefd, onder meer met betrekking tot de grootte van de zalen.

Attest van deelname aan de basisopleiding

Bij het begin van iedere opleidingsdag zal de lijst van de aanwezige deelnemers ingevuld worden. Deze lijst zal als basis dienen voor het verzenden van het attest van deelname.

In geval van annulering of afwezigheid, zullen we slechts een voorlopig attest opstellen, waarop vermeld staat dat de dag(en) van afwezigheid in de 24 maanden ingehaald moeten worden.

Deze inhaaldag(en) zal (zullen) aan 25 €/per dag gefactureerd worden.

Bescherming van de persoonlijke levenssfeer

Onze vereniging respecteert de wetgeving inzake de bescherming van de persoonlijke levenssfeer. De gegevens die met behulp van dit inschrijvingsformulier worden verzameld, zijn noodzakelijk voor de uitvoering van de dienst die u aanvraagt (meer bepaald om uw inschrijving te kunnen bevestigen, u een factuur te kunnen sturen of u een opleidingsattest te kunnen bezorgen). De gegevens worden alleen in functie van deze dienstverlening gebruikt en worden maar zolang bewaard als nodig is voor de correcte uitvoering van deze dienst.

Daarnaast zullen we, tenzij u zich daartegen verzet, uw e-mailadres eveneens gebruiken om u te informeren over de activiteiten van het Steunpunt (opleidingen, informatiesessies over de collectieve schuldenregeling, conferenties, colloquia, enz.) en over actuele ontwikkelingen op het gebied van schuldbemiddeling. Het spreekt vanzelf dat u te allen tijde de mogelijkheid heeft om zich uit te schrijven van deze nieuwsbrief.

Uw gegevens worden nooit voor commerciële doeleinden verstrekt aan derden.

Voor meer informatie verwijzen we graag naar de pagina "Bescherming van de persoonlijke levenssfeer" op onze website.

U kunt bovendien te allen tijde vragen om uw gegevens te raadplegen, te wijzigen of te wissen. Als u hierover vragen heeft, gelieve contact op te nemen met: info@steunpuntschuldbemiddeling.be

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer par courrier : Centre d'Appui-Bld du Jubilé 153 1080 Bruxelles ou par fax au 02/217.88.07 ou par mail (scan) à info@mediationdedettes.be. Un bulletin par personne.

NOM DU PARTICIPANT :

INSTITUTION:.....

FONCTION:.....

ADRESSE DE L'INSTITUTION:

.....

ADRESSE DE FACTURATION (si différente) :.....

.....

TEL :.....

EMAIL :.....

Je certifie appartenir à la catégorie suivante (cochez la case appropriée) :

Catégorie 1 : travailleur dans un service de médiation de dettes agréé de la Région de Bruxelles-Capitale.

Catégorie 2 : travailleur du secteur non marchand ou assimilé (les services de médiation de dettes de la région wallonne et de la Région flamande, les CPAS, les asbl, les services publics, les entreprises publiques) ou demandeur d'emploi.

Catégorie 3 : travailleur dans une entreprise privée, avocat, huissier, notaire, etc.

Je souhaite m'inscrire à la formation (entourez le prix des formations choisies) :

Formations	CAT 1 (en €)	CAT 2 (en €)	CAT 3 (en €)
1. Formation de base à la médiation de dettes (10j)	700	900	1300
2. Les dettes d'énergie (1jour ½)	105	135	195
3. La « boîte à outils de mon budget (1/2 j)	35	45	65
4. Dossiers de guidance, de gestion budgétaire et de médiation.... Objectifs, contraintes, limites ! (1/2j)	35	45	65
5. Comment aider les indépendants en difficultés ? La comptabilité (1j)	70	90	130
5. Echanges de bonnes pratiques autour de dossiers d'indépendants (1j)	70	90	130
7. Les dettes du couple (2j)	140	180	260
8. Comment accompagner au mieux une personne en RCD en tant que médiateur amiable (1j)	70	90	130
9. Les procédures d'expulsion dans le logement privé et public (1/2j)	35	45	65
10. Comment animer un groupe et gérer les situations difficiles ? (2j)	140	180	260
11. Comment faciliter l'apprentissage et faire changer des habitudes grâce au groupe (2j)	140	180	260
12. La saisie exécution immobilière (1j)	70	90	130
13. Tout comprendre au décompte du « SECAL » (1/2 j)	35	45	65
14. Tout comprendre au décompte des « Amendes pénales » (1/2j)	35	45	65
15. Comment trouver les failles d'un contrat de crédit ... ? (2j1/2)	175	225	325
16. Les prescriptions (1j)	70	90	130

Formations	CAT 1 (en €)	CAT 2 (en €)	CAT 3 (en €)
17.Les dettes liées aux infractions de roulage (1/2 j)	35	45	65
18.Comment préparer votre usager à une audience en justice (1j)	70	90	130
19.Comment accompagner au mieux une personne souffrant de dépression (1j)	70	90	130
20.Wat dient u te weten over consumentenkrediet om beter te kunnen onderhandelen met kredietgevers ? (1 d)	70	90	130

Je m'engage à payer la somme totale de € sur le compte de l'ASBL Centre d'Appui dès réception de la facture et marque mon accord sur les conditions générales reproduites ci-avant.

Protection de la vie privée :

Le CAMD respecte la législation sur la protection de la vie privée. Les données récoltées dans ce formulaire d'inscription sont nécessaires à l'exécution du service que vous demandez (notamment pour pouvoir vous confirmer votre inscription, vous envoyer une facture ou une attestation de suivi). Elles ne sont utilisées qu'en fonction de ce service et ne sont conservées que le temps nécessaire à l'exécution correcte de ce service.

Par ailleurs, sauf si vous vous opposez ci-dessous à cette utilisation, nous utiliserons également votre adresse mail pour vous informer des activités du Centre d'Appui (formations, séances d'information RCD, conférences, colloques, etc.) et des actualités relatives à la médiation de dettes. Il vous est, bien évidemment, possible à tout moment de vous désinscrire de cette infolettre. Nous ne communiquons jamais vos coordonnées à des tiers à des fins commerciales. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre page internet "Protection de la vie privée" à cet effet. Vous pouvez également toujours demander à consulter, modifier ou supprimer vos données. Si vous avez des questions à ce sujet, contactez : info@mediationdedettes.be.

Non, je ne souhaite pas être tenu au courant par mail des activités du Centre d'Appui Médiation de dettes (formations, séances d'information RCD, Conférences, etc.) ou des actualités relatives à la médiation de dettes.

Date

Signature

INSCHRIJVINGSFORMULIER

Terug te sturen per fax 02/217.88.07, per post op het adres: Steunpunt Schuldbemiddeling vzw, Jubelfeestlaan 153-155 1080 Brussel of per mail (scan) op info@steunpuntschuldbemiddeling.be.

NAAM VAN DE DEELNEMER :

INSTELLING:

FUNCTIE:.....

ADRES VAN DE

INSTELLING:.....

FACTURATIE ADRES (indien verschillend):.....

TEL:.....

EMAIL:.....

Ik verklaar dat ik tot hieronder vermelde groep behoor:

- Groep 1: werker van een erkende dienst schuldbemiddeling van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.
- Groep 2: werker in de non-profit sector of gelijkwaardig (de diensten schuldbemiddeling van het Waalse en Vlaamse Gewest, OCMW's, Vzw's, openbare diensten, openbare bedrijven,...) of werkzoekende.
- Groep 3: werker van privébedrijf, advocaat, deurwaarder, notaris, enzovoort.

Ik schrijf mij in voor de opleidingen (omcirkel de prijs van de gewenste opleidingen):

Opleidingen	groep1 (in €)	groep2 (in €)	groep3 (in €)
1.Formation de base à la médiation de dettes (10j)	700	900	1300
2.Les dettes d'énergie (1jour ½)	105	135	195
3. La « boîte à outils de mon budget » (1/2j)	35	45	65
4.Dossiers de guidance, de gestion budgétaire et de médiation.... Objectifs, contraintes, limites ! (1/2j)	35	45	65
5.Comment aider les indépendants en difficultés ? La comptabilité (1j)	70	90	130
6.Echanges de bonnes pratiques autour de dossiers d'indépendants (1j)	70	90	130
7.Les dettes du couple (2j)	140	180	260
8.Comment accompagner au mieux une personne en RCD en tant que médiateur amiable (1j)	70	90	130
9.Les procédures d'expulsion dans le logement privé et public (1/2j)	35	45	65
10.Comment animer un groupe et gérer les situations difficiles ? (2j)	140	180	260
11.Comment faciliter l'apprentissage et faire changer des habitudes grâce au groupe (2j)	140	180	260
12.La saisie exécution immobilière (1j)	70	90	130
13.Tout comprendre au décompte du « SECAL» (1/2 j)	35	45	65

Opleidingen	groep1 (in €)	groep2 (in €)	groep3 (in €)
14.Tout comprendre au décompte des « Amendes pénales » (1/2j)	35	45	65
15.Comment trouver les failles d'un contrat de crédit ... ? (2j1/2)	175	225	325
16.Les prescriptions (1j)	70	90	130
17.Les dettes liées aux infractions de roulage (1/2 j)	35	45	65
18.Comment préparer votre usager à une audience en justice ? (1j)	70	90	130
19.Comment accompagner au mieux une personne souffrant de dépression (1j)	70	90	130
20.Wat dient u te weten over consumentenkrediet om beter te kunnen onderhandelen met kredietgevers ? (1 d)	70	90	130

Ik verbind mij ertoe het bedrag van € op de bankrekening van de vzw Steunpunt Schuldbemiddeling te storten onmiddellijk na ontvangst van de factuur en verklaar de hierboven vermelde algemene voorwaarden te aanvaarden.

Bescherming van de persoonlijke levenssfeer.

Onze vereniging respecteert de wetgeving inzake de bescherming van de persoonlijke levenssfeer. De gegevens die met behulp van dit inschrijvingsformulier worden verzameld, zijn noodzakelijk voor de uitvoering van de dienst die u aanvraagt (meer bepaald om uw inschrijving te kunnen bevestigen, u een factuur te kunnen sturen of u een opleidingsattest te kunnen bezorgen). De gegevens worden alleen in functie van deze dienstverlening gebruikt en worden maar zolang bewaard als nodig is voor de correcte uitvoering van deze dienst.

Daarnaast zullen we, tenzij u zich daartegen verzet, uw e-mailadres eveneens gebruiken om u te informeren over de activiteiten van het Steunpunt (opleidingen, informatiesessies over de collectieve schuldenregeling, conferenties, colloquia, enz.) en over actuele ontwikkelingen op het gebied van schuldbemiddeling. Het spreekt vanzelf dat u te allen tijde de mogelijkheid heeft om zich uit te schrijven van deze nieuwsbrief. Uw gegevens worden nooit voor commerciële doeleinden verstrekt aan derden. Voor meer informatie verwijzen we graag naar de pagina "Bescherming van de persoonlijke levenssfeer" op onze website. U kunt bovendien te allen tijde vragen om uw gegevens te raadplegen, te wijzigen of te wissen. Als u hierover vragen heeft, gelieve contact op te nemen met: info@steunpuntschuldbemiddeling.be.

Neen, ik wens niet per mail op de hoogte te worden gehouden van de activiteiten van het Steunpunt Schuldbemiddeling (opleidingen, informatiesessies over de collectieve schuldenregeling, conferenties, enz.) of van informatie op het gebied van schuldbemiddeling.

Datum:

Handtekening :